

# EUROPE, make a move!

Excm. M. Emmanuel Macron

Le Palais de L'Élysée

55, Rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 Paris, França

Je m'adresse à vous en tant que [citoyen/citoyenne] de la Catalogne afin de vous exposer la situation dans mon pays et de vous demander votre aide, compte tenu de votre grande influence sur la scène internationale.

En septembre dernier, face à l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination qui, comme possible solution politique, comptait avec le soutien de 80 % de la population catalane et auquel ont participé 2.286.217 électeurs, les autorités espagnoles ont déclenché une série d'actions policières, juridiques et gouvernementales qui ont entraîné de graves violations des droits fondamentaux reconnus dans la Convention européenne des droits de l'homme la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et même la Constitution espagnole de 1978.

Les autorités ont porté atteinte contre la liberté de la presse, avec des médias perquisitionnés et soumis à des actes d'intimidation ; contre les droits de réunion et de manifestation, suite à l'interdiction d'événements organisés par des entités politiques ; et contre la liberté d'expression et d'opinion, avec des fonctionnaires interrogés pour leur idéologie. De plus, des centaines de sites web ont été fermés.

Le Parlement catalan a été dissous, le Gouvernement de la Catalogne a été démis de ses fonctions et toutes les institutions de la région ont été placées sous l'autorité directe du Gouvernement central. Ceci a constitué une grave atteinte au droit fondamental de participation politique, ainsi qu'aux principes essentiels de la démocratie. Ces mesures ont été mises en œuvre par le Sénat, Chambre Haute du Parlement espagnol, sur accord de trois partis politiques -PP, Ciudadanos et PSOE- et en application de l'article 155 de la Constitution espagnole, en contravention flagrante de la Constitution elle-même.

Le 1er octobre, sur ordre du Gouvernement espagnol, les forces de police ont eu recours à la violence physique contre des citoyens pacifiques dans 133 municipalités, en représailles face à leur participation au référendum. En conséquence, 1066 personnes ont été blessées, dont au moins 400 ont déposé une plainte pénale. Jusqu'à présent, le Parquet espagnol, sous l'autorité du Gouvernement central, s'est opposé à l'ouverture d'une enquête sur ces faits.

Dans le domaine de la justice pénale, des infractions du passé ont été récemment récupérées. Cela a donné lieu à de nombreuses nouvelles procédures judiciaires: plus de 150 personnes font actuellement l'objet d'une enquête judiciaire, ainsi que 712 maires, pour la plupart des élus, qui ont été mis en examen avant le référendum du 1er octobre pour leur défense ouverte du droit à l'autodétermination. Aujourd'hui, l'indépendance et l'impartialité de la justice en Espagne sont sérieusement compromises face à l'absence évidente de séparation des pouvoirs.

En transférant à la juridiction pénale un conflit d'ordre intrinsèquement constitutionnel, les autorités espagnoles ont mis en jeu le fonctionnement effectif de l'État de droit. Les principaux dirigeants des institutions catalanes ont été inculpés pour des crimes de rébellion et de sédition, qui exigent, respectivement, la présence d'actes violents et tumultueux. Toutes les personnes impliquées dans les faits en question sont pleinement conscientes qu'il n'y a jamais eu d'actes de ce genre.

La détention provisoire de six ministres du Gouvernement de la Catalogne, de l'ancienne Présidente du Parlement catalan et de deux dirigeants de la société civile a également été dénoncée à plusieurs reprises comme une mesure disproportionnée par des experts juridiques, des représentants politiques et des organisations non-gouvernementales telles qu'Amnesty International. Dans un manifeste récent, plus de 130 experts en droit pénal espagnols ont fermement condamné les inculpations pour rébellion et sédition, qui ne peuvent être défendues sans porter gravement atteinte au principe de légalité pénale.

De même, les mandats d'arrêt européens émis contre le Président Puigdemont, les Ministres Ponsatí, Comín, Puig et Serret et Mme. Marta Rovira sont fondés sur des accusations fausses et arbitraires, et nous espérons donc que les juges des pays européens où ces personnes attendent une résolution judiciaire rejeteront leur extradition.

Pour tout ce qui précède, nous considérons que le système de droits et libertés consacré par les traités internationaux et européens relatifs aux droits de l'homme, et incorporé dans la Constitution espagnole de 1978, a été manifestement mis en jeu par l'action des autorités de l'État, compte tenu, notamment, du fait que les sauvegardes droits et libertés des personnes concernées se sont révélées insuffisantes face à la position écrasante de l'autorité judiciaire espagnole. L'État de droit est donc, à notre avis, en danger.

La Communauté européenne est née avec le noble objectif d'éradiquer à jamais du cœur de l'Europe le fléau de l'autoritarisme et du fascisme. Aujourd'hui, la mission et l'esprit qui sur lesquels l'UE s'est fondée sont en risque, du moment où l'Union permet que l'un de ses États membres sombre de nouveau dans l'autoritarisme sans prendre aucune mesure pour l'en empêcher.

Avec cette missive, nous faisons appel à votre aide. Ceux qui sont engagés dans la défense des valeurs démocratiques et des droits de l'homme ne peuvent plus ignorer les événements qui se déroulent aujourd'hui en Catalogne, ni détourner leur regard.

Par conséquent, nous vous demandons respectueusement votre aide précieuse dans cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



**ASSOCIACIÓ  
CATALANA  
PELS DRETS  
CIVILS**

Impulsada pels familiars dels Presos i Exiliats polítics catalans

Nom i cognoms:

DNI:

Signatura:

@ACDretsCivils

